

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la quarante-troisième assemblée;
3. Complexe Grande-Baleine;
4. Sujets découlant des assemblées précédentes;
5. Révision du processus fédéral décrit au chapitre 23 de la Convention;
6. Vols à basse altitude: commentaires du Comité consultatif sur l'étude d'impact;
7. Entreposage de BPC à Kuujjuaq: mise à jour de la situation actuelle;
8. Divers
 - 8.1 Phase II Ligne mid-Canada
 - 8.2 Piste d'atterrissage d'un pourvoyeur
 - 8.3 Recherche sur les BPC au Nouveau-Québec
 - 8.4 Résultats de l'étude sur le cadmium
 - 8.5 Autres
9. Dépôt de documents
10. Prochaine réunion.

La quarante-quatrième assemblée du Comité consultatif s'est déroulée le 21 novembre 1989, au bureau de la municipalité de Kuujjuaraapik.

Les membres suivants étaient présents à la réunion:

M. Tommy Grey, président (ARK)
M. Michael Barrett, vice-président (ARK)
M. Sakiriasi Nappatuk (ARK)
M. Jacques Giguère (SAA, Québec)
M. Guy tanyan (MSSS, Québec)
M. Claude Delisle (École polytechnique, Québec)
M. Yvan Vigneault (Pêches et Océans, Canada)
M. Jean-Guy Charest (Affaires indiennes, Canada)

Outre les membres réguliers du Comité consultatif, les personnes suivantes avaient été invitées à participer aux discussions sur le projet hydroélectrique Grande-Baleine:

M. David Cliche, Bureau fédéral d'évaluation et d'examen
environnemental (BFEEE)
M. Carol Martin, BFEEE
M. Jean-François Martin, BFEEE
M. Richard Chartrand, Hydro-Québec
M. Yves Gagnon, Hydro-Québec
M. Réal Courcelles, Hydro-Québec
M. Réal Gagnon, Hydro-Québec
M. Jean-François Rougerie, Hydro-Québec
M. Normand Blouin, Hydro-Québec
Mme Danielle Piette, Hydro-Québec
M. Michel Beaulieu, Environnement-Québec
M. Sappa Fleming, Maire de Kuujjuaraapik
M. Alec Tuckatuck, Comité de travail sur le complexe Grande-Baleine
M. Robert Fleming, Comité de travail sur le complexe Grande-Baleine

Au nom de tous les membres du Comité consultatif, M. Grey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande à chacun de se présenter. En raison du peu de temps disponible et de l'importance du point 3 à l'ordre du jour, il est convenu que la discussion porte immédiatement sur le Complexe Grande-Baleine. Les autres sujets à l'ordre du jour ont été abordés plus tard mais figurent dans l'ordre dans le compte-rendu de la réunion.

Avant de débiter les discussions, M. Barrett explique brièvement le rôle et les objectifs du Comité consultatif de l'environnement Kativik et son implication dans le contexte du complexe Grande-Baleine.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté comme présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la quarante-troisième assemblée

Le procès-verbal est adopté avec une modification.

3. Complexe Grande-BaleinePRÉSENTATION D'HYDRO-QUÉBEC

M. Rougerie débute la rencontre en présentant l'historique du projet, depuis la formulation originale jusqu'au projet proposé par Hydro-Québec en 1989.

M. Yves Gagnon enchaîne sur les concepts de planification et la justification économique du projet dans le contexte de l'augmentation de la demande en énergie électrique au Québec et ailleurs.

Les aspects techniques majeurs du projet restent sensiblement les mêmes que ceux du projet original: la construction de trois centrales sur la rivière Grande-Baleine et leur emplacement, la localisation de GB-1 dans la vallée de la rivière Domanchin, le détournement de la Petite rivière de la Baleine et d'une partie de la Nastapoka, etc. M. Normand Blouin indique certains changements comme la localisation et les caractéristiques techniques de l'évacuateur de crues, l'abaissement de la cote de retenue maximale de GB-1, l'installation de centrales thermiques au lieu d'une ligne d'alimentation électrique pour les campements, etc. La question de l'accès maritime de Chisasibi à Poste-de-la-Baleine est toujours sous étude et dépend de la faisabilité et du calendrier de construction des routes d'accès au complexe.

? double
S

Depuis la formulation originale du projet vers la fin des années 1980, plusieurs facettes ont évoluées et auront des répercussions sur les études environnementales qu'Hydro-Québec entreprendra, par exemple:

- les commentaires du MENVIQ, de la CQEK et du COMEX;
- le détournement Saindon et Amichinatwaych et les impacts sur la rivière Nastapoka;
- la protection des écosystèmes lacustres de la région des lacs Kakupis;
- les modifications aux conditions environnementales, entre autres les feux de forêt et leurs répercussions sur les aires utilisées par le caribou;

- l'expérience acquise au Complexe La Grande;
- la relocalisation des Inuit à Umiujaq.

Dans ses études environnementales, Hydro-Québec a l'intention de mettre l'accent sur le méthylmercure et sa bioaccumulation dans la chaîne alimentaire, les phoques communs d'eau douce des lacs de Loups-Marins, le béluga dans les estuaires, les impacts sociaux tels que l'ouverture et l'accessibilité au territoire et les modifications à l'utilisation du territoire par les Autochtones. La question du saumon de la rivière Nastapoka et de la macreuse du secteur du lac Bienville sera également étudiée en détail.

L'étude d'impact que présentera Hydro-Québec ne portera que sur la variante 4, car elle considère que les autres variantes ont déjà été évaluées en 1981 tant sur des critères économiques qu'environnementaux. La justification de n'étudier qu'une variante sera tout de même documentée dans l'étude présentée par Hydro-Québec.

Dans le meilleur des scénarios de réalisation, Hydro-Québec présentera une demande d'autorisation pour les accès à l'automne 1989 et la construction devrait débuter au printemps 1990. La demande d'autorisation pour le Complexe lui-même devrait être faite en automne 1990, et la central GB-1 devrait être fonctionnelle en 1997.

Depuis la reprise des études sur le projet, Hydro-Québec a mis sur pied un programme d'information et de communication dont M. Réal Gagnon est le responsable. Ce projet a pour principaux objectifs d'informer le public sur la nature du projet, présenter les conclusions des études environnementales et les mesures d'atténuations proposées et consulter la population et les groupes touchés par le projet et ses répercussions.

L'EXAMEN FÉDÉRAL DU COMPLEXE GRANDE-BALEINE

M. Carol Martin présente les caractéristiques générales du Processus fédéral d'examen et les raisons qui motivent le gouvernement fédéral à entreprendre l'évaluation et l'examen environnemental du projet Grande-Baleine. Il indique que le Processus fédéral s'applique dans le cas du projet en raison de ses répercussions environnementales et sociales à l'extérieur du territoire visé par la Convention.

Les gouvernements du Canada et du Québec ont entrepris des discussions sur la possibilité de combiner les procédures environnementales s'appliquant au projet. Les deux gouvernements voudraient signer le plus tôt possible une entente ayant pour but de combiner les processus fédéraux et provinciaux. À ce sujet, M. David Cliche dépose un document qui résume les discussions entre les deux gouvernements. La

proposition est annexée au compte-rendu de la réunion. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEÉE) aimerait obtenir l'avis du Comité consultatif sur cette proposition.

Les membres de l'ARK mentionnent dès le départ le peu de probabilité que la partie inuit, autant du Comité consultatif que des autres organismes du Nouveau-Québec, accepte l'idée d'un processus combiné car les pouvoirs accordés aux Inuit, par le biais de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, sont décisionnels contrairement à ceux du COMEV et du COMEX. En théorie, la suggestion semble intéressante mais il est peu vraisemblable qu'elle fonctionne pratiquement. M. Guy Tanyan indique d'ailleurs à titre préliminaire que la Convention est un texte légal qui ne peut être modifié unilatéralement.

Les membres du Comité consultatif étudieront cette proposition en détail et consulteront les groupes, organismes et ministères impliqués avant d'émettre leurs commentaires. La décision du Comité consultatif parviendra au Bureau fédéral sous la forme d'une résolution d'ici la fin de l'année 1989.

4. Sujets découlant des assemblées précédentes

Parc au Cratère du Nouveau-Québec

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, responsable de ce dossier, n'a entrepris aucune démarche à ce jour. Le Comité recommande d'écrire au ministre responsable afin que le gouvernement du Québec mette l'emphase sur ce projet et ignore le moratoire imposé sur la création de parc puisque la Convention a de toute évidence préséance sur celui-ci.

5. Révision du processus fédéral décrit au chapitre 23 de la Convention

À la demande de l'Administrateur fédéral, le Comité a étudié la correspondance reçue sur ce sujet et est d'accord pour dire que la Convention n'est pas très claire quant à la procédure à suivre pour la transmission des directives d'étude d'impact. Les membres du Comité demandent au secrétaire de préparer une proposition de résolution à l'effet que les directives énoncées par le Comité fédéral d'examen sont envoyées à l'Administrateur fédéral qui les transmet au promoteur du projet sans y apporter de modification. Dans le cas où l'Administrateur fédéral décide de modifier les directives, ce dernier devra à nouveau consulter le Comité fédéral d'examen et obtenir leur

consentement avant d'apporter toute modification au contenu de celles-ci.

La proposition de résolution à cet effet est faite par M. Yvan Vigneault et secondée par M. Jean-Guy Charest. Le Comité consultatif l'adopte à l'unanimité.

6. Vols à basse altitude: commentaires du Comité consultatif sur l'étude d'impact

L'énoncé des incidences environnementales (E.I.E.) des activités militaires aériennes au Labrador et au Québec a été rendu public par le ministère de la Défense nationale. La Commission chargée de l'étude mène actuellement une consultation publique sur l'acceptabilité de l'étude déposée par le promoteur et tiendra des audiences publiques vers la fin du mois de février 1990. Les membres effectueront l'examen de l'E.I.E. et fourniront leurs commentaires écrits au secrétaire avant le 31 janvier 1990. MM. Guy Tanyan et Claude Delisle obtiendront une copie de l'E.I.E. auprès de M. Carol Martin.

7. Entreposage de BPC à Kuujjuaq: mise à jour de la situation actuelle

Tommy Grey fait l'historique de ce dossier. L'ARK a déjà formellement demandé au gouvernement fédéral de ne pas entreposer de BPC ou de déchets dangereux sur la propriété fédérale à Kuujjuaq. Le ministre canadien des Transports a répondu par l'affirmative à la lettre de l'ARK et a indiqué que son ministère effectuera des inspections régulières à l'aéroport de Kuujjuaq conjointement avec Environnement Canada. Le Comité recommande que les rapports d'inspection effectuée par les deux ministères soient transmis à l'ARK.

8. Divers

Phase II Ligne mid-Canada

Le gouvernement fédéral est prêt à procéder à la deuxième phase de la désaffectation de la ligne mid-Canada. Le gouvernement du Québec, qui est conjointement responsable de ce dossier, n'ont toujours pas jugé à propos de réagir bien que l'argent nécessaire soit disponible. Le Comité consultatif enverra une lettre au sous-ministre de l'Environnement, M. André Trudeau, afin que ce projet soit complété dans les plus brefs délais.

Piste d'atterrissage d'un pourvoyeur

Le Comité demande au secrétaire de préparer une lettre à l'attention du sous-ministre de l'Environnement, lui

demandant de rappeler au promoteur que son projet est assujéti au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévu par la Convention et le chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement. Copie de la lettre sera envoyée à M. Bernard Arsenault du MER, à M. Joe Guanish, chef de Kawawachikamach, ainsi qu'à la direction régionale du MENVIQ.

Résultats de l'étude sur le cadmium

Le secrétariat du Comité consultatif a reçu copie d'une étude exploratoire ayant pour but de déterminer le niveau de la contamination par le cadmium chez les Inuit de Kuujjuaq. Les membres réviseront l'étude et fourniront leurs commentaires écrits s'il y a lieu. M. Guy Tanyan a déjà révisé le document et préparé une série de commentaires qu'il fera parvenir au secrétaire.

Recherche sur les BPC au Nouveau-Québec

Ce projet, que le Comité consultatif a étudié plus tôt en 1989, vient de démarrer et se poursuivra en 1990 par la collecte d'autres échantillons et par leur analyse au laboratoire de l'Institut des eaux douces de Winnipeg. Les membres de l'ARK fourniront au Comité consultatif les résultats préliminaires des recherches au fur et à mesure de leur disponibilité.

9. Dépôt de documents

Les documents suivants ont été reçu au secrétariat du Comité consultatif et sont disponibles pour consultation:

- ✓ 44.3.1 Lettre datée~~y~~ du 5 octobre 1989, de C.W. Watt (Makivik) à Raymond Robinson (BFEEE) demandant au gouvernement fédéral de procéder à l'examen environnemental du projet Grande-Baleine
- 44.3.2 Document daté du 12-14 septembre 1988, présenté au gouvernement fédéral par les Inuit du Québec au sujet de l'examen environnemental de projets sous juridiction fédérale
- 44.3.3 Lettre datée du 11 juillet 1989, de Raymond Robinson (BFEEE) à Marie-José Auclair (Comité fédéral d'examen) au sujet de la procédure à suivre pour la transmission de directives d'étude d'impact au promoteur
- 44.3.4 Lettre datée du 25 juillet 1989, de Carol Martin (BFEEE) à Michael Barrett (ARK), relative à la démarche à suivre pour l'émission de directives d'étude d'impact
- 44.3.5 Lettre datée du 16 juin 1989, de Marie-José Auclair (Comité fédéral d'examen) à Raymond Robinson (BFEEE) au

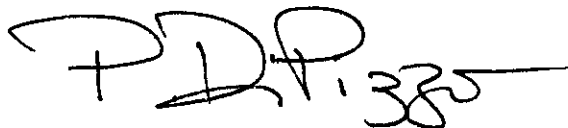
sujet de la procédure à suivre pour l'émission de directives d'étude d'impact et faisant référence au rôle du Comité consultatif pour clarifier la question

- 44.3.6 Lettre datée du 25 mai 1989, de Raymond Robinson (BFEEE) à Marie-José Auclair (Comité fédéral d'examen), donnant la position de l'administrateur fédéral sur la procédure à suivre pour l'émission des directives d'étude d'impact
- 44.3.7 Lettre datée du 25 mai 1989, de Paul Wilkinson (Comité fédéral d'examen) à Philippe Di Pizzo (Comité fédéral d'examen) expliquant la position des membres de l'ARK relative à la procédure d'émission de directives d'étude d'impact
- 44.3.8 Lettre datée du 19 septembre 1988, de Michael Barrett (ARK) à Jean-Claude Deschênes (MENVIQ), demandant au gouvernement provincial de compléter la désaffectation de la ligne mid-Canada
- 44.3.9 Lettre datée du 31 octobre 1989, de Carol Martin (BFEEE) à Tommy Grey (ARK), transmettant l'énoncé des incidences environnementales des vols à basse altitude au Labrador et au Québec
- 44.3.10 Proposition de recherche datée d'octobre 1989, soumise par Makivik et l'ARK au gouvernement fédéral, dans le cadre de l'étude des BPC et autres organochlorés chez les mammifères marins et les poissons du Nouveau-Québec
- 44.3.11 Étude exploratoire de l'exposition au cadmium d'une partie de la population de Kuujuaq, effectuée par le CTQ et le DSC du CHUL, datée de mai 1989
- 44.3.12 Lettre datée du 22 février 1988, de Tommy Grey (CCEK) à Jean-Claude Deschênes (MENVIQ), demandant au gouvernement provincial de compléter la désaffectation de la ligne mid-Canada
- 44.3.13 Lettre datée du 5 juillet 1988, de Jean-Claude Deschênes (MENVIQ) à Tommy Grey (CCEK), indiquant la position du gouvernement du Québec au sujet de la désaffectation de la ligne mid-Canada
- 44.3.14 Loi canadienne sur la protection de l'environnement, partie I (document remis par Yvan Vigneault le 21 novembre 1989 de la part de Claude St-Charles - Environnement Canada)
- 44.3.15 Document remis par Yvan Vigneault le 21 novembre 1989 sur les activités de désaffectation de la ligne mid-Canada

- 44.3.16 Document d'information sur l'implication du Centre de toxicologie du Québec en santé environnementale (remis par Guy Tanyan le 21 novembre 1989)
- 44.3.17 Copie d'une lettre datée du 26 octobre 1989, de Joe Guanish (Conseil de bande naskapi de Kawawachikamach) à Bernard Arsenault (MER), au sujet de la construction d'une piste d'atterrissage par un pourvoyeur
- 44.3.18 Lettre datée du 12 juillet 1989, de Tikili Kleist (ARK) à Benoit Bouchard (Transport Canada), au sujet de l'entreposage de BPC à l'aéroport de Kuujjuaq
- 44.3.19 Lettre datée du 25 septembre 1989, de Benoit Bouchard (Transport Canada) à Tikili Kleist (ARK) au sujet de l'entreposage de BPC à l'aéroport de Kuujjuaq
- 44.3.20 Lettre datée du 7 novembre 1989, de David Cliche (BFEEE) à Philippe Di Pizzo (CCEK), au sujet de la mise en oeuvre du régime de protection de l'environnement fédéral et de la rencontre avec le Comité consultatif sur cette question
- 44.3.21 Proposition datée du 21 novembre 1989, de David Cliche (BFEEE) au Comité consultatif, au sujet de l'intégration de toutes les procédures d'examen environnemental en une seule
- 44.3.22 Lettre datée du 23 novembre 1989, de Raymond Robinson (BFEEE) à Daniel Dubeau (Hydro-Québec), au sujet de l'évaluation environnementale fédérale du projet Grande-Baleine
- 44.3.23 Lettre datée du 20 novembre 1989, de Lucien Bouchard (Environnement Canada) à Pierre Paradis (Environnement-Québec), au sujet de l'intégration des procédures d'examen environnemental fédéral et provincial
- 44.3.24 Lettre datée du 1 décembre 1989, de Jimmy Johannes (ARK) à Raymond Robinson (BFEEE), demandant au gouvernement fédéral de procéder à l'examen environnemental du projet Grande-Baleine de façon indépendant du gouvernement provincial

10. Prochaine réunion

La date et le lieu de la prochaine assemblée n'ont pas été fixés. Une conférence téléphonique aura lieu au cours de la semaine du 4 décembre prochain pour prendre une décision sur la proposition faite par M. Cliche au nom du BFEEE.



KRG (Translation-IS-90/01/28)

Kativik Environmental Advisory Committee

MINUTES

FORTY-FOURTH SITTING

DRAFT

**ADOPTÉ
ADOPTED**

Kuujuarapik, November 21, 1989

AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 43rd sitting
3. Great Whale Complex
4. Items carried over from previous sittings
5. Review of the federal process described in Section 23 of the JBNQA
6. Low-altitude flights: the Advisory Committee's comments on the impact statement
7. Storage of PCBs in Kuujuaq: update of the current situation
8. Miscellaneous:
 - 8.1 Phase II of the Mid-Canada Line project
 - 8.2 Airstrip of an outfitter
 - 8.3 PCB research in Northern Quebec
 - 8.4 Results of a cadmium study
 - 8.5 Others
9. Filing of documents
10. Next sitting

The 44th sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee took place on November 21, 1989 at Kuujjuarapik's municipal office.

The following members were present:

Mr. Tommy Grey, Chairman (Kativik Regional Government-KRG)
Mr. Michael Barrett, Vice-Chairman (KRG)
Mr. Sakiriasi Nappatuk (KRG)
Mr. Jacques Giguère, (Secrétariat aux affaires autochtones-SAA-Quebec)
Mr. Guy Tanyan (Ministère de la Santé et des Services sociaux-MSSS-Quebec)
Mr. Claude Delisle (Ecole polytechnique-Quebec)
Mr. Yvan Vigneault (Department of Fisheries and Oceans-Canada)
Mr. Jean-Guy Charest (Department of Indian Affairs and Northern Development-Canada)

In addition to the Committee's regular members, the following persons were also invited to participate in discussions on the Great Whale hydro-electric development project:

Mr. David Cliche, Federal Environmental Assessment Review Office (FEARO)
Mr. Carol Martin, FEARO
Mr. Jean-François Martin, FEARO
Mr. Richard Chartrand, Hydro-Québec
Mr. Yves Gagnon, Hydro-Québec
Mr. Réal Courcelles, Hydro-Québec
Mr. Réal Gagnon, Hydro-Québec
Mr. Jean-François Rougerie, Hydro-Québec
Mr. Normand Blouin, Hydro-Québec
Ms. Danielle Piette, Hydro-Québec
Mr. Michel Beaulieu, Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ)
Mr. Sappa Fleming, Mayor of Kuujjuarapik
Mr. Alec Tuckatuck, Work Committee on the Great Whale Complex
Mr. Robert Fleming, Work Committee on the Great Whale Complex

On behalf of all the members of the Advisory Committee, Mr. Tommy Grey welcomed everyone and asked the participants to introduce themselves. Due to a shortage of time and the importance of item 3 of the agenda, it was agreed that the discussion would immediately proceed to the subject of the Great Whale Complex. The other items of the agenda were dealt with later but appear in order in the minutes of the sitting.

Before beginning the discussions, Mr. Michael Barrett briefly explained the role and objectives of the Advisory Committee and its involvement in the Great Whale Complex.

1. Adoption of the agenda

The agenda was adopted without any modifications.

2. Adoption of the minutes of the 43rd sitting

The minutes were adopted with one modification.

3. Great Whale Complex

HYDRO-QUÉBEC'S PRESENTATION

Mr. Jean-François Rougerie began the meeting by presenting the project's background, from the original formulation to the project proposed by Hydro-Québec in 1989.

Mr. Yves Gagnon continued with the planning concepts and economic justification of the project within the context of the increase in the demand for electrical energy in Quebec and elsewhere.

The project's major technical aspects have remained approximately the same as for the original project: the construction of three power plants on the Great Whale River and their location; the location of GB-1 in the valley of the Domanchin River; the diversion of the Little Whale River and part of the Nastapoka River, and so forth. Mr. Normand Blouin indicated certain changes, such as the location and technical characteristics of the spillways, the reduction in the maximum water level of GB-1, the installation of thermal power plants rather than electrical power lines for the camps, etc. The issue of a maritime route between Chisasibi and Kuujjuarapik is still being studied and is dependant on the feasibility of such a route and on the construction schedule of the access roads to the Complex.

Since the original formulation of the project towards the end of the 1980s, several aspects have evolved and will have repercussions on the environmental studies that Hydro-Québec will do, for example:

- the comments of MENVIQ, of the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) and of the Review Committee;
- the Saindon and Amichinatwaych diversions and the impacts on the Nastapoka River;

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik a tenu une conférence téléphonique le 18 décembre dernier concernant la proposition présentée par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales le 21 novembre dernier à Kuujjuaraapik. Cette proposition est déposée au secrétariat du Comité consultatif à Kuujjuaq.

La conférence téléphonique a débuté à 14 heures et a été ajournée à 15h45.

Les membres suivants ont participé à la conférence téléphonique:

M. Tommy Grey, président, ARK
 M. Michael Barrett, ARK
 M. Sakiriasi Nappatuk, ARK
 M. Jacques Giguère, Québec
 M. Claude Delisle, Québec
 M. Guy Tanyan, Québec
 M. Jean-Guy Charest, Canada

Philippe Di Pizzo, secrétaire

M. Pierre Marchand était présent à titre d'observateur seulement.

L'objectif de la conférence est d'étudier une proposition de résolution (no.89-01) présentée par les membres de l'ARK au sujet de la mise en application des procédures fédérales d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Le sujet de discussion étant de compétence mixte ou relevant à la fois de compétences du Québec et du Canada, le quorum est fixé à 5 membres dont au moins un membre nommé par l'ARK, un membre nommé par le gouvernement et un membre nommé par le gouverneur général.

Lorsqu'ils votent sur une question de compétence mixte, le règlement 16 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que les membres nommés par l'ARK ont chacun 2 voix. Les membres des gouvernements fédéral et provincial ont chacun une voix. En cas d'égalité des voix, le président possède une autre voix qui est prépondérante.

Position des membres nommés par l'ARK

La position des membres nommés par l'ARK est clairement exprimée dans la proposition de résolution dont les membres du Comité consultatif ont reçu copie. Les membres de l'ARK estiment que, compte tenu des informations disponibles, il est préférable de s'en tenir à ce que les lois, conventions et règlements, fédéraux ou provinciaux, requièrent au sujet de l'examen environnemental du projet. Ils insistent pour dire que le projet Grande-Baleine constitue un méga-projet qui aura des répercussions importantes et négatives sur l'environnement et le milieu social, à la fois sur

The governments of Canada and Quebec have discussed the possibility of combining the environmental procedures which apply to the project. As soon as possible, the two governments would like to sign an agreement whose objective is to combine the federal and provincial processes. Mr. David Cliche filed a document summarizing the discussions between the two governments. The proposal has been included in appendix. The FEARO would like to obtain the Advisory Committee's opinion on this proposal.

The KRG members immediately mentioned that there is little chance that the Inuit members of the Advisory Committee and of other Northern Quebec organizations will accept the idea of a combined process because the Inuit are granted decision-making powers through the KEQC, contrary to those of the Evaluating Committee or the Review Committee. In theory, the suggestion seems interesting, but practically, it is unlikely to work. Mr. Guy Tanyan also indicated that the JBNQA is a legal document which cannot be unilaterally modified.

The Committee members will study this proposal in detail and will consult the groups, organizations and ministries concerned before issuing their comments. The Committee's decision will be sent to the FEARO in the form of a resolution before the end of 1989.

4. Items carried over from previous sittings

Park at the Northern Quebec Crater

The Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), which is responsible for this file, has not taken any action to date. The Advisory Committee recommends that a letter be written to the Minister so that the Government of Quebec may emphasize this project and ignore the moratorium on the creation of parks because the JBNQA takes precedence over this moratorium.

5. Review of the federal process described in Section 23 of the JBNQA

Upon the request of the Federal Administrator, the Advisory Committee studied the correspondence received on this subject and agreed that the JBNQA is not clear on the procedure that must be followed to transmit the guidelines for the impact statement. Committee members asked the Secretary to prepare a resolution proposal to the effect that the guidelines issued by the Kativik Environmental Review Panel (Review Panel) be sent to the Federal Administrator, who will then transmit them to the project's proponent without any modifications. Should the Federal Administrator decide to

modify the guidelines, he should once again consult the Review Panel and obtain its official consent before making any such modifications.

The resolution was proposed by Mr. Yvan Vigneault and seconded by Mr. Jean-Guy Charest. The Advisory Committee adopted it unanimously.

6. Low-altitude flights: the Advisory Committee's comments on the impact statement

The environmental impact statement on military flying activities in Labrador and Quebec was made public by the Department of National Defence. The commission in charge of the statement is currently holding a public consultation on the acceptability of the statement filed by the proponent, and will hold public hearings towards the end of February 1990. Committee members will review that statement and will provide their written comments to the Secretary before January 31, 1990. Mr. Guy Tanyan and Mr. Claude Delisle will obtain a copy of the impact statement from Mr. Carol Martin.

7. Storage of PCBs in Kuujjuaq: update of the current situation

Mr. Tommy Grey gave the background on this file. The KRG has already formally requested the federal government not to store PCBs or any other hazardous wastes on federal property in Kuujjuaq. Transport Canada's Minister responded affirmatively to a letter sent by the KRG and indicated that the Department would regularly inspect the airport in Kuujjuaq in conjunction with Environment Canada. The Advisory Committee recommends that the inspection reports prepared by the two departments be sent to the KRG.

8. Miscellaneous:

Phase II of the Mid-Canada Line project

The federal government is prepared to proceed with the second phase of the clean-up of the Mid-Canada Line sites. The Government of Quebec, which is jointly responsible for this file, has still not deemed it appropriate to take action even though the necessary funds are available. The Advisory Committee will send a letter to MENVIQ's Deputy Minister, Mr. André Trudeau, so that the project may be completed as quickly as possible.

Airstrip of an outfitter

The Committee asked that the Secretary prepare a letter for MENVIQ's Deputy Minister requesting that he remind the proponent that the

project is subject to the environmental and social impact assessment and review procedure provided by the JBNQA and by Chapter II of the *Environment Quality Act*. A copy of the letter will be sent to Mr. Bernard Arsenault of the Ministère de l'Energie et des Ressources (MER), to Mr. Joe Guanish, chief of Kawawachikamach, as well as to MENVIQ's regional directorate.

PCB research in Northern Quebec

This project, which the Committee studied earlier in 1989, has just started and will continue in 1990 with the collection of other samples that will be analyzed at the laboratory of the Institut des eaux douces de Winnipeg (Winnipeg freshwater institute). The KRG members will provide the Advisory Committee with the preliminary results of the research as they become available.

Results of a cadmium study

The secretariat of the Advisory Committee received a copy of an exploratory study whose objective was to determine the level of cadmium contamination in the Inuit of Kuujjuaq. The members will review the study and will provide written comments if necessary. Mr. Guy Tanyan has already reviewed the document and has prepared a series of comments that he will send to the Secretary.

9. Filing of documents

The following documents were received at the Advisory Committee's secretariat and are available for consultation:

- 44.9.1 Letter dated October 5, 1989, from C.W. Watt (Makivik Corporation) to Raymond Robinson (FEARO), requesting that the federal government proceed with the environmental review of the Great Whale project.
- 44.9.2 Document dated September 12-14, 1988, presented to the federal government by the Inuit of Quebec, concerning the environmental review of projects under federal jurisdiction.
- 44.9.3 Letter dated July 11, 1989, from Raymond Robinson (FEARO) to Marie-José Auclair (Review Panel), concerning the procedure for the transmission of guidelines for the impact statement to the proponent.

- 44.9.4 Letter dated July 25, 1989, from Carol Martin (FEARO) to Michael Barrett (KRG), concerning the procedure for the issue of guidelines for the impact statement.
- 44.9.5 Letter dated June 16, 1989, from Marie-José Auclair (Review Panel) to Raymond Robinson (FEARO), regarding the procedure for the issue of guidelines for the impact statement, and referring to the role of the Advisory Committee to clarify the issue.
- 44.9.6 Letter dated May 25, 1989, from Raymond Robinson (FEARO) to Marie-José Auclair (Review Panel), stating the Federal Administrator's position on the procedure for the issue of impact statement guidelines.
- 44.9.7 Letter dated May 25, 1989, from Paul Wilkinson (Review Panel) to Philippe Di Pizzo (Review Panel), explaining the position of KRG members on the procedure for the issue of impact statement guidelines.
- 44.9.8 Letter dated September 19, 1988, from Michael Barrett (KRG) to Jean-Claude Deschênes (MENVIQ), requesting that the provincial government complete the clean-up of the Mid-Canada Line sites.
- 44.9.9 Letter dated October 31, 1989, from Carol Martin (FEARO) to Tommy Grey (KRG), forwarding the environmental impact statement for low-altitude flying activities in Labrador and Quebec.
- 44.9.10 Research proposal dated October 1989, submitted by Makivik Corporation and the KRG to the federal government within the scope of the study on PCBs and other organochlorides in marine mammals and fish in Northern Quebec.
- 44.9.11 Exploratory study on the exposure of part of Kuujuaq's population to cadmium, carried out by the Centre de toxicologie du Québec (CTQ) and the community health department of the Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), dated May 1989.
- 44.9.12 Letter dated February 22, 1988, from Tommy Grey (Advisory Committee) to Jean-Claude Deschênes (MENVIQ), asking the provincial government to complete the clean-up of the Mid-Canada Line sites.
- 44.9.13 Letter dated July 5, 1988, from Jean-Claude Deschênes (MENVIQ) to Tommy Grey (Advisory Committee), indicating the Quebec government's position on the clean-up of the Mid-Canada Line sites.

- 44.9.14 Federal environmental protection act, part I (document submitted by Yvan Vigneault on November 21, 1989 on behalf of Claude St-Charles- Environment Canada).
- 44.9.15 Document submitted by Yvan Vigneault on November 21, 1989 on the clean-up activities for the Mid-Canada Line.
- 44.9.16 Information document on the involvement of the CTQ in environmental health (submitted by Guy Tanyan on November 21, 1989).
- 44.9.17 Copy of a letter dated October 26, 1989, from Joe Guanish (Naskapi Band Council of Kawawachikamach) to Bernard Arsenault (MER), concerning the construction of an airstrip by an outfitter.
- 44.9.18 Letter dated July 12, 1989, from Tikile Kleist (KRG) to Benoit Bouchard (Transport Canada), regarding the storage of PCBs at Kuujjuaq's airport.
- 44.9.19 Letter dated September 25, 1989, from Benoit Bouchard (Transport Canada) to Tikile Kleist (KRG), regarding the storage of PCBs at Kuujjuaq's airport.
- 44.9.20 Letter dated November 7, 1989, from David Cliche (FEARO) to Philippe Di Pizzo (Advisory Committee), concerning the implementation of the federal environmental protection regime and the meeting with the Advisory Committee on this issue.
- 44.9.21 Proposal dated November 21, 1989, from David Cliche (FEARO) to the Advisory Committee, concerning the integration of all the environmental review procedures into one single procedure.
- 44.9.22 Letter dated November 23, 1989, from Raymond Robinson (FEARO) to Daniel Dubeau (Hydro-Québec), regarding the federal environmental review of the Great Whale project.
- 44.9.23 Letter dated November 20, 1989, from Lucien Bouchard (Environment Canada) to Pierre Paradis (MENVIQ), concerning the integration of federal and provincial environmental review procedures.
- 44.9.24 Letter dated December 1, 1989, from Jimmy Johannes (KRG) to Raymond Robinson (FEARO), asking the federal government to proceed with the environmental review of the Great Whale project independently from the provincial government.

10. Next sitting

The date and location of the next sitting were not set. A conference call will take place during the week of December 4, 1989 to reach a decision concerning the proposal made by Mr. Cliche on behalf of the FEARO.

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik a tenu une conférence téléphonique le 18 décembre dernier concernant la proposition présentée par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales le 21 novembre dernier à Kuujjuaraapik. Cette proposition est déposée au secrétariat du Comité consultatif à Kuujjuaq.

La conférence téléphonique a débuté à 14 heures et a été ajournée à 15h45.

Les membres suivants ont participé à la conférence téléphonique:

M. Tommy Grey, président, ARK
 M. Michael Barrett, ARK
 M. Sakiriasi Nappatuk, ARK
 M. Jacques Giguère, Québec
 M. Claude Delisle, Québec
 M. Guy Tanyan, Québec
 M. Jean-Guy Charest, Canada

Philippe Di Pizzo, secrétaire

M. Pierre Marchand était présent à titre d'observateur seulement.

L'objectif de la conférence est d'étudier une proposition de résolution (no.89-01) présentée par les membres de l'ARK au sujet de la mise en application des procédures fédérales d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Le sujet de discussion étant de compétence mixte ou relevant à la fois de compétences du Québec et du Canada, le quorum est fixé à 5 membres dont au moins un membre nommé par l'ARK, un membre nommé par le gouvernement et un membre nommé par le gouverneur général.

Lorsqu'ils votent sur une question de compétence mixte, le règlement 16 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que les membres nommés par l'ARK ont chacun 2 voix. Les membres des gouvernements fédéral et provincial ont chacun une voix. En cas d'égalité des voix, le président possède une autre voix qui est prépondérante.

Position des membres nommés par l'ARK

La position des membres nommés par l'ARK est clairement exprimée dans la proposition de résolution dont les membres du Comité consultatif ont reçu copie. Les membres de l'ARK estiment que, compte tenu des informations disponibles, il est préférable de s'en tenir à ce que les lois, conventions et règlements, fédéraux ou provinciaux, requièrent au sujet de l'examen environnemental du projet. Ils insistent pour dire que le projet Grande-Baleine constitue un méga-projet qui aura des répercussions importantes et négatives sur l'environnement et le milieu social, à la fois sur

le territoire Kativik, sur celui de la Baie James et dans les baies d'Hudson et de James.

La proposition du gouvernement fédéral du 21 novembre dernier ne donne aucune garantie concrète de la volonté des gouvernements fédéral et provincial d'effectuer sérieusement, de façon conjointe, l'examen de toutes les facettes du projet; la question des audiences publiques et de leur portée est une préoccupation importante des membres de l'ARK et des organismes et groupes autochtones, qui ont d'ailleurs tous signifié au gouvernement fédéral leur opposition à une procédure conjointe et unifiée.

M. Barrett indique également qu'à l'exception de la proposition déposée par David Cliche, les représentants inuit n'ont pas reçu de proposition concrète et détaillée ni du gouvernement fédéral ni du gouvernement provincial.

Par ailleurs, les membres nommés par l'ARK ont reçu un exemplaire d'une lettre que le ministre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard, envoyait le 20 novembre dernier à son homologue provincial, Pierre Paradis. Dans cette lettre, le ministre fédéral favorise un processus coopératif d'évaluation du projet Grande-Baleine car «c'est le seul moyen d'exempter le gouvernement fédéral de l'obligation, dans laquelle il se trouverait autrement, de tenir un examen public indépendant du projet selon les processus fédéraux en vigueur.»

Position des membres nommés par le gouvernement du Québec

Les membres nommés par le gouvernement du Québec s'entendent pour rejeter la proposition du BFEEE de créer un processus unifié et conjoint Cris-Inuit-fédéral-provincial. Cependant, les membres favorisent un processus qui regrouperait l'examen de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et celui du BFEEE. Selon eux, un processus unique Commission-BFEEE éviterait la duplication et faciliterait l'examen du projet.

Position des membres nommés par le gouvernement du Canada

La position des membres nommés par le gouvernement du Canada est essentiellement la même que celles des représentants du gouvernement du Québec. Jean-Guy Charest mentionne qu'il est important d'éviter la duplication des processus et qu'un processus unifié semble logique.

En l'absence de consensus sur la question, Tommy Grey demande aux membres de voter sur la proposition de résolution. Sakiriasi Nappatuk propose l'adoption, secondée par Michael Barrett.

